



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2023-1009  
**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – Mélanges en cuve  
**Produit :** Herbicide GF-3538  
**Numéro d'homologation :** 33028  
**Principes actifs (p.a.) :** 12,8 g/L de pyroxsulame, 113,5 g/L de fluroxypyr  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3454830

### Renseignements généraux

L'herbicide GF-3538 (n° d'enregistrement 33028; titulaire Corteva AgriScience Canada Company) est un herbicide en suspension contenant 12,8 g/L de pyroxsulame et 113,5 g e.a./L de fluroxypyr, et est homologué pour la suppression ou la répression des graminées et des latifoliées dans le blé. Pour obtenir des renseignements précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences liées à l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

Le but de la demande en question était d'ajouter l'ester de MCPA comme produit d'association à l'étiquette de l'herbicide GF-3538.

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation de la valeur

L'ajout du mélange en cuve de l'herbicide GF-3538 et de l'ester de MCPA offre aux producteurs une option supplémentaire de mélange en cuve pour la suppression des espèces de graminées et de latifoliées figurant sur l'étiquette, en post-levée dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver.

Le demandeur a présenté une justification de transition qui était fondée sur de l'information antérieure de l'étiquette de l'herbicide Starane II de la Corteva AgriScience Canada Company (n° d'enregistrement 29463) pour appuyer l'inclusion de l'ester de MCPA (600 g e.a./L) comme produit d'association sur l'étiquette de l'herbicide GF-3538. On a jugé que les renseignements fournis appuyaient le mélange en cuve en question de pyroxsulame, de fluroxypyr et d'ester de MCPA lorsque le produit est appliqué aux doses indiquées sur le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et a déterminé que les renseignements présentés sont suffisants pour appuyer l'inclusion d'un mélange en cuve de l'herbicide GF-3538 et d'ester de MCPA pour la suppression des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver.

## Références

3445263 2023, DACO 10.6, Other Studies/Data/Reports

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9